

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

Etablissant le fonctionnement du « Club des Collectivités » CIVITAS (CIVINET Francophone)

Le présent mémorandum de fonctionnement est conclu par et entre les soussignés :

Le **Groupeement des Autorités Responsables de Transport**, nommé « **GART** » d'une part,

Et le réseau « **CIVINET Francophone** », d'autre part.

Préambule

CIVINET est un projet européen faisant partie intégrante du programme européen CIVITAS. Fondé début 2010 par les villes françaises impliquées dans CIVITAS (Lille, Nantes, Toulouse, La Rochelle, Poitiers), CIVINET Francophone vise à établir une plateforme d'échange des expériences les plus innovantes entre collectivités locales et des meilleures pratiques en termes de mobilité durable. Il s'adresse à toute autorité locale développant un plan de transport urbain durable. Espace d'échange concret de bonnes pratiques, CIVINET Francophone propose des séminaires de formation, des ateliers techniques, des visites sur sites, et offre un matériel d'informations sur les innovations européennes en matière de mobilité, les programmes et les opportunités de financements européens, en français.

Le GART :

- milite pour le développement des modes respectueux de notre qualité de vie : les transports publics mais aussi le vélo, la marche, le taxi, l'auto partage, le covoiturage...
- défend des politiques d'aménagement du territoire qui favorisent l'accès aux transports dans chaque ville, dans chaque banlieue et dans chaque village.
- défend une conception du service public de transport accessible à tous, sur le plan économique, spatial et physique.

Le GART a pour missions d'échanger les bonnes pratiques pour répondre au mieux aux attentes des citoyens en matière de mobilité ; être le porte-parole des collectivités territoriales auprès des institutions, du Gouvernement, du parlement, des instances de l'Union européenne et de la presse ; offrir à ses adhérents des conseils et expertises économiques, financières, juridiques, techniques... ; susciter et animer le débat sur la mobilité en proposant des solutions pragmatiques et innovantes ; fédérer les acteurs de la filière transports et déplacements.

L'objet du GART étant identique à celui de CIVINET Francophone (notamment faire bénéficier les collectivités locales d'échanges concrets et de retours d'expériences dans le domaine de la mobilité durable), il est convenu entre les deux parties que CIVINET Francophone soit structuré sous la forme d'un « **Club des collectivités CIVITAS (CIVINET Francophone)** » hébergé par le GART.

Le présent mémorandum définit les modalités de fonctionnement et d'hébergement (administratif, financier et comptable) de CIVINET Francophone à l'intérieur du GART, et les engagements respectifs entre les deux parties précitées.

Fonctionnement de CIVINET Francophone : engagements réciproques

CIVINET Francophone prend l'engagement à ne pas se fixer d'objectifs et missions qui soient en contradiction avec les objectifs et missions poursuivis par le GART.

CIVINET Francophone s'engage à ne pas se structurer en association Loi 1901 pendant toute la durée du présent memorandum de fonctionnement.

CIVINET Francophone prendra le soin de modifier les termes utilisés dans ses « Termes de référence » pour désigner les organes de gestion qui l'a régit, afin d'éviter toute confusion avec le fonctionnement d'une association Loi 1901 :

- le « bureau » deviendra le « comité de suivi »,
- « l'assemblée générale » deviendra « l'assemblée des membres »,
- le « comité politique » deviendra le « comité des élus ».

Le GART s'engage à héberger administrativement et juridiquement CIVINET Francophone, sous la forme de la structure définie et convenue conjointement entre les deux parties : la création d'un « **Club des Collectivités CIVITAS (CIVINET Francophone)** ». CIVINET Francophone fonctionnera ainsi sous la forme d'un « club » et non sous la forme d'une commission / d'un groupe de travail dont le fonctionnement est « normé » à l'intérieur du GART, ni sous la forme d'une association Loi 1901.

Le GART garantit les spécificités de fonctionnement de CIVINET Francophone :

- des organes de gestion propres :
 - un « **comité de suivi** », élu par l'assemblée des membres, ayant en charge la définition des programmes et activités du Club, la gestion du budget du Club, la représentation extérieure du Club et la définition de la stratégie de communication.
 - une « **assemblée des membres** » en charge d'élire les membres du comité de suivi, de définir le plan d'activités annuel pour l'année à venir, d'accepter les modifications de modalités d'adhésion (dont les cotisations), et approuver les comptes de l'année. L'assemblée des membres se réunira une fois par an.
 - un « **comité des élus** » composé exclusivement des élus représentant chaque autorité organisatrice de transport membre du Club, en charge de définir les orientations politiques du Club, d'élire un Président, de représenter le réseau sur la scène politique (notamment devant les instances gouvernementales nationales), et d'assurer la liaison avec le comité politique de CIVITAS. Le comité des élus se réunit une fois par an afin de valider les orientations présentées à l'assemblée des membres.
- une comptabilité séparée pour les activités de CIVINET Francophone dans la comptabilité générale du GART (avec attribution d'un code comptable dédié aux cotisations),
- l'adhésion d'autorités organisatrices de transport du Luxembourg, de Suisse, et de Belgique à CIVINET Francophone.

Les spécificités de fonctionnement de CIVINET Francophone sont ainsi conservées et actées par le GART.

Le GART prend l'engagement d'apporter l'infrastructure administrative et organisationnelle pour la mise en place du « Club des Collectivités CIVITAS (CIVINET Francophone) », ainsi que l'expertise de son équipe permanente à la fois sur le plan juridique, économique, technique et technologique, et surtout dans le domaine des échanges d'expériences entre les Autorités Organisatrices.

Le GART s'engage à procéder annuellement à l'appel à cotisations de CIVINET Francophone auprès des autorités organisatrices (adhérentes ou non au GART) dans le même temps que son propre appel à cotisations annuelles (le 5 janvier de chaque année) pendant 3 ans (2011-2013). Le GART fournira avec l'appel à cotisations un document explicatif de l'intérêt à adhérer au Club des Collectivités CIVITAS (CIVINET Francophone).

Les deux parties s'engagent mutuellement à favoriser la mise en œuvre de leurs actions (événements, supports de communication, ...).

Durée

La durée du présent mémorandum de fonctionnement est celle correspondant à CIVINET Francophone, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012. Il pourra être reconduit, et ses termes modifiés à l'issue du projet européen CIVINET, sur décision bilatérale des deux parties précitées.

Le mémorandum reste en tout état de cause en vigueur tant que les parties ne se seront pas pleinement acquittées de leurs obligations respectives.

Annexes

Est annexé au présent Memorandum Of Understanding et fait partie intégrante de celui-ci le document suivant : « Les termes de référence de CIVINET Francophone ».

Fait le : 8 Septembre 2010,

À Paris,

Pour le GART

.....

(Nom du Signataire)

**Pour le Club des Collectivités
CIVINET Francophone**

.....

(Nom du signataire)

En-tête de l'organisme

Organisation :

Adresse :

Contact :



Lette d'intention

Pour le réseau CIVINET Francophone, le réseau CIVITAS des villes francophones pour la mobilité durable

Je soussigné(e), _____, en ma qualité de _____

m'engage, dans le cadre du club des collectivités CIVITAS (CIVINET Francophone), à :

- Soutenir le développement et la mise en œuvre de politiques de transport urbain durable qui intègrent des mesures, technologies et infrastructures innovantes,
- Encourager les objectifs et l'approche de l'Initiative CIVITAS,
- Partager mes expériences et apprendre des progrès et résultats des villes en participant activement aux événements organisés par le Réseau.

Fait le ____/____/_____, à _____

Signature et cachet

Bordereau d'adhésion



Le réseau CIVITAS des villes francophones s'adresse à toute AOT qui met en place, ou souhaite mettre en place, une politique intégrée de mobilité durable. Les membres sont invités aux événements thématiques du réseau et à son Assemblée des Membres annuelle, à raison de deux personnes par organisation. Leurs élus sont particulièrement conviés à participer au Comité des Elus qui présidera à ses orientations.

Grille des cotisations CIVINET Francophone 2010

En euros, en fonction du nombre d'habitants.

Catégorie d'adhérent*	Nombre d'habitants	Montant de la cotisation annuelle
Catégorie 1	Moins de 80 000 habitants	500 €
Catégorie 2	Entre 80 000 et 150 000 habitants	650 €
Catégorie 3	Entre 150 000 et 250 000 habitants	750 €
Catégorie 4	Entre 250 000 et 500 000 habitants	900 €
Catégorie 5	Entre 500 000 et 1 000 000 d'habitants	1 050 €
Catégorie 6	Entre 1 000 000 et 2 000 000 d'habitants	1 200 €
Catégorie 7	Entre 2 000 000 et 4 000 000 d'habitants	1 400 €
Catégorie 8	Entre 4 000 000 et 8 000 000 d'habitants	1 600 €
Catégorie 9	Plus de 8 000 000 d'habitants	1 800 €

** Vous n'êtes pas une Autorité Organisatrice de Transport mais souhaitez participer aux événements du réseau et recevoir sa lettre d'information, rapprochez-vous du Secrétariat CIVINET qui vous communiquera les modalités spécifiques de participation occasionnelle ou sur l'année.*

Toute demande d'adhésion doit être adressée avec le formulaire ci-contre dûment complété, accompagné d'une lettre d'intention, signée avec cachet, qui devra préciser que le candidat s'engage à :

- soutenir le développement et la mise en œuvre de politiques de politiques de transport urbain durable qui intègrent des mesures, technologies et infrastructures innovantes
- encourager les objectifs et l'approche de l'initiative CIVITAS
- partager ses expériences et apprendre des progrès et résultats des villes en participant activement aux événements organisés par le réseau.

Formulaire de demande d'adhésion

A retourner au secrétariat du Réseau :

par courrier, chez Euro Project Consult, 5 rue du Couëdic, 44000 Nantes,
par fax au 02 40 08 91 35 ou par courriel : civinet-francophone@civitas.eu

Structure :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Télécopie :

Adresse mail :

Représentant légal :

Nom : Prénom :

Le à

Signature :



**Formulaire de demande d'adhésion
accompagné de la lettre d'intention
à retourner au secrétariat du Réseau :**

- par courrier chez Euro Project Consult,
5 rue du Couëdic, 44000 Nantes,
- par fax au 02 40 08 91 35
- par courriel, civinet-francophone@civitas.eu



THE CIVITAS INITIATIVE
IS CO-FINANCED BY THE
EUROPEAN UNION

